# Rouen : il retourne en psychiatrie pour la 6e fois après avoir poignardé homme

27/01/2021 à 9h11



## Le tribunal de Rouen envoie le prévenu à l'hôpital psychiatrique après une agression au couteau

[…]

À la sortie d'un bar-tabac, un homme se rend compte que trois hommes tentent de forcer son véhicule. Il parvient à interpeller un des individus manu militari. Ce dernier se dégage de son emprise en lui assénant plusieurs coups de couteau. Le pronostic vital de la victime est engagé. Il est conduit en urgence à l'hôpital. Au jour de l'audience, il conserve encore des séquelles.

Le prévenu est âgé de 19 ans. Dans son box, il a l'air hagard. Ses lunettes tiennent avec du papier collant. Il a déjà été interné cinq fois en psychiatrie. L'expert, chargé de l'examiner en vue de sa comparution, conclut à une abolition de son discernement au moment des faits. *« Il souffre d'une déficience intellectuelle moyenne à grave. Il n'est pas*

*capable de citer les jours de la semaine dans l'ordre et ne peut réaliser d'additions, même simples. Il souffre d'hallucinations visuelles et auditives. Il peut être dangereux, mais n'est pas accessible à une sanction pénale »*, précise le thérapeute.

*« J'ai seulement regardé mes cheveux dans la vitre de sa voiture. Il m'a attrapé, il m'a frappé. Je n'ai pas porté de coups de couteau »*, se défend le prévenu.

## « C'est un petit miracle »

En garde à vue, il avait assuré s'être servi d'un bout de bois pour frapper sa victime. À l'audience, il évoque un morceau de fer.

*« Si mon client avait été moins massif, il n'aurait certainement pas eu la vie sauve. […] J'ai l'impression que le prévenu s'exprime plus ou moins bien en fonction de la situation. Je ne suis pas médecin, mais je suis un peu circonspect par l'expertise psychiatrique »*, estime l'avocat de la partie civile.

[…]

L'article dans son intégralité sur ***Paris Normandie***